

Concours : SA CLASSE NORMALE Session 2012

SUJET

EXTERNE COMMUN

Epreuve écrite d'admissibilité n°2 : Série de 6 à 9 questions à réponse courte

Option : **Enjeux de la France contemporaine et l'Union européenne**

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

Page : 1 / 9

CONCOURS EXTERNE COMMUN DE RECRUTEMENT DE SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DE CLASSE NORMALE

SUJET

SESSION 2012

Epreuve d'admissibilité n°2

Durée : 3 heures – Coefficient : 2

Ce sujet comprend 9 pages

Ne pas écrire au crayon à papier

L'utilisation de la calculatrice est autorisée.

L'utilisation d'ouvrage de référence, de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdite.

Vous devez impérativement vous abstenir de signer ou identifier votre copie.

I. QUESTIONS COMMUNES : / 10 points

1 / Quels sont les principaux arguments développés par la présidente de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) dans l'entretien ci-joint pour expliquer que la « vie privée est devenue un enjeu de concurrence essentiel entre les réseaux sociaux » ?
(2 points)

2 / A la lecture de cet entretien et à l'aide de vos connaissances quelles sont les principales attributions de la CNIL en matière de protection de la vie privée sur Internet ? (4 points)

3 / Les services publics ont de plus en plus recours aux sites web, réseaux sociaux ou applications smartphone. Quels avantages et limites y voyez-vous par rapport à l'exercice des missions d'intérêt général ? (4 points)

"La vie privée est devenue un enjeu de concurrence essentiel entre les réseaux sociaux"

Isabelle Falque-Pierrotin est la nouvelle présidente de la Commission nationale informatique et libertés, le régulateur de la vie privée.

Plusieurs régulateurs, allemands notamment, ont ouvert de nombreuses procédures contre Facebook. Les réseaux sociaux doivent-ils être plus particulièrement surveillés ?

Nous suivons tous les grands acteurs, et Facebook en particulier – car nous sommes régulièrement saisis de plaintes le concernant. Facebook est aujourd'hui le site le plus visité : c'est assez récent, et nous constatons bien que l'intérêt des utilisateurs se déporte vers les réseaux sociaux. Il faut que leurs offres soient comprises, et que les utilisateurs puissent faire leurs choix en toute connaissance de cause. (...) Facebook collecte-t-il des informations sur les personnes, même si elles ne sont pas membres du réseau ? Notre objectif est d'abord d'élucider qui fait quoi, afin de mieux dialoguer avec Facebook. Notre message pour les réseaux sociaux est simple : ils doivent se conformer à la loi, et nous sommes prêts à les y aider. Ce doit être un partenariat productif, et le cas échéant nous n'hésiterons pas à faire jouer notre pouvoir de sanction.

Pour peser face aux géants du Web, ne faut-il pas que les régulateurs travaillent avant tout au niveau européen ?

Oui, sur la plupart de ces sujets, c'est l'échelon européen qui est pertinent. Nous collaborons avec les autres autorités européennes et mondiales pour travailler avec des acteurs comme Google ou Facebook. Et nous allons poursuivre ce travail au sein du G29, qui rassemble l'ensemble des autorités européennes, avec de nouveaux groupes de travail pour mieux partager nos informations et notre connaissance, et présenter un front uni. Aujourd'hui, nous sommes dans une période de transition, avec des cadres juridiques et des autorités hétérogènes. Or, il est dans l'intérêt de tous – y compris des acteurs économiques – d'avoir un régulateur européen fort, avec un cadre juridique stable et clair. (...)

EXTERNE COMMUN

Epreuve écrite d'admissibilité n°2 : Série de 6 à 9 questions à réponse courte

Option : **Enjeux de la France contemporaine et l'Union européenne**

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

Page : 4 / 9

Ces dernières années, la CNIL a lancé plusieurs campagnes pédagogiques à destination des adolescents. Mais d'après plusieurs études récentes, on constate que les adolescents sont en moyenne davantage conscients des enjeux de la vie privée que leurs parents. Ne faut-il pas recentrer les campagnes ?

La pédagogie est un axe majeur que nous allons renforcer. Cela passe aussi bien par les individus, qui doivent être informés, que par les acteurs économiques, qui doivent intégrer la dimension "vie privée" dans leurs produits. Et effectivement, nous essayons de développer cet effort de pédagogie en direction des parents. Ils sont souvent dans l'expectative et le désarroi, alors que leurs enfants sont demandeurs de référents. (...)

Une partie des parents se sentent perdus face à ces outils nouveaux et complexes...

Ce n'est pas parce que les parents n'y connaissent rien, qu'ils n'ont pas de rôle à jouer. Les parents doivent éduquer au numérique, mais ils n'ont pas besoin d'être experts de cet univers. Pour expliquer à son fils comment se comporter sur un terrain de football, il n'y a pas besoin d'être un spécialiste de ce sport... Il faut que les parents se décomplexent, et pour cela il faut que nous leur donnions des outils. Les parents font, le plus souvent, un contrôle plutôt quantitatif : ils surveillent le nombre d'heures que leurs enfants passent sur les réseaux sociaux, par exemple. Lorsqu'ils vont plus loin, ils n'apportent pas toujours la bonne réponse : je ne suis pas persuadée que devenir "ami" avec son enfant sur Facebook soit une bonne idée ; on est alors dans une démarche de contrôle, et non d'éducation. Les parents ont un rôle à jouer, celui de parent, pas celui de geek !

Cette semaine, Facebook a annoncé que la majorité de ses utilisateurs avaient modifié leurs paramètres de protection de la vie privée, alors qu'auparavant peu le faisaient. Assistons-nous à un changement de mentalités ?

Les utilisateurs sont plus aguerris, plus matures, et ils veulent la maîtrise de leurs données personnelles. On le voit dans toutes les études, et c'est particulièrement clair en ce qui concerne les smartphones : les utilisateurs veulent plus de contrôle. Nous avons vécu en quelques années un bouleversement sans précédent en un temps record. Mais l'apprentissage a été très rapide : les questions de paramétrage ont été intégrées par les utilisateurs en deux ou trois ans. Les utilisateurs sont davantage conscients des risques éventuels, et veulent être maîtres de leurs choix, ce que les acteurs économiques prennent de plus en plus en compte. En aussi peu de temps, c'est un progrès collectif considérable. Les évolutions des réseaux sociaux, par exemple la compétition entre Facebook et Google+, montrent qu'une concurrence vertueuse se met en place sur les questions de vie privée. Je m'inscris en faux par rapport aux gens qui disent que la vie privée n'intéresse plus personne : la preuve, elle est en train de devenir un enjeu de concurrence essentiel entre les grands acteurs.

EXTERNE COMMUN

Epreuve écrite d'admissibilité n°2 : Série de 6 à 9 questions à réponse courte

Option : **Enjeux de la France contemporaine et l'Union européenne**

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

Page : 5 / 9

La CNIL a commencé à publier une série de travaux de recherche sur la géolocalisation. Les acteurs de la téléphonie mobile sont-ils en conformité avec la réglementation et les bonnes pratiques ?

Nous n'avons pas aujourd'hui une connaissance complète de l'ensemble des acteurs de la chaîne, de leurs relations, ni du contrôle exercé tout au long de cette chaîne. (...) La géolocalisation inquiète les utilisateurs, même si elle leur apporte aussi des services intéressants. Ce que nous disons aux acteurs économiques, c'est que les usages et les équilibres économiques sont fragiles. Les positions compétitives se conquièrent en deux ou trois ans, mais un géant comme Myspace s'est écroulé en quelques mois. Sans la confiance de leurs utilisateurs, ces entreprises ne peuvent fonctionner dans la durée. (...)

La CNIL ne rend publique qu'une petite partie de ses décisions, ce qui lui est souvent reproché. Cela va-t-il évoluer ?

Il y a des avis que nous ne pouvons pas rendre publics pour des raisons légales. Mais nous devons travailler sur la lisibilité de nos positions. La CNIL doit être plus ouverte, pour rendre cet univers plus intelligible : nous sommes un référent, pas seulement un gendarme. Il faut expliquer nos positions, faire connaître les outils, bref, être plus proactifs et plus concrets.

Nous sommes dans une année électorale, et vous avez travaillé personnellement sur la question du vote électronique. Les adversaires de ce mode de scrutin estiment que vous avez été trop timorés sur ce sujet.

Sur le vote électronique, la CNIL a fait son travail, qui n'était pas de déterminer si le vote électronique est "bien" ou "mal". Cela, c'est le travail du législateur. La CNIL s'est bornée à remplir sa mission ; faire en sorte que les votes se déroulent dans les conditions prévues par la loi. Pour les partisans du vote électronique, nous sommes apparus comme un frein, et pour ses adversaires, comme trop timorés ; cela me fait dire que notre position était plutôt bien équilibrée. Le vote électronique peut être un outil utile dans certains cas, mais il est certain qu'il ne va pas résoudre un éventuel désintérêt pour la politique. Surtout, la CNIL reste réticente lorsqu'il est utilisé pour des scrutins politiques : un vote dans une entreprise n'est pas la même chose qu'une élection à l'échelle du pays. Il faut rester prudent dans cette voie. (...)

Le Monde 21/10/2011

EXTERNE COMMUN

Epreuve écrite d'admissibilité n°2 : Série de 6 à 9 questions à réponse courte

Option : **Enjeux de la France contemporaine et l'Union européenne**

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

Page : 6 / 9

II. QUESTIONS RELATIVES A L'OPTION : / 10 points

1 / Nommez les Présidents de la République depuis 1958 et les dates de leurs mandats.(1.5 point)

2 / Document 1 : Sur quelle question portera le référendum annoncé par l'auteur ? Dans quel contexte précis cette consultation a-t-elle lieu ? Quel sera le résultat du vote ? (2 points)

3 / Document 2 : Comment le président François Mitterrand définit-il la cohabitation ? Quel sera son rôle durant cette période ? (2 points)

4 / Citez les périodes de cohabitation (noms des Présidents, des Premiers ministres et dates). (1.5 point)

5 / A partir de l'ensemble documentaire, définissez le rôle du Président de la République et les principales caractéristiques de sa fonction. (2 points)

6 / Quelle réforme institutionnelle concernant le Président de la République a été mise en place au début des années 2000 ? (1 point)

• **Document 1 : Discours du général de Gaulle en date du 18 octobre 1962**

Françaises, Français !

Le 28 octobre, ce que vous allez répondre à ce que je vous demande engagera le destin de la France. J'ai le devoir de vous dire pourquoi.

Tout le monde sait qu'en adoptant, sur ma proposition, la Constitution de 1958, notre peuple a condamné, à une immense majorité, le régime désastreux qui livrait la République à la discrétion des partis et, une fois de plus, avait failli jeter la France au gouffre. Tout le monde sait que, par le même vote, notre peuple a institué un Président, chef de l'État, guide de la France, clef de voûte des institutions, et a consacré le référendum qui permet au Président de soumettre directement au pays ce qui peut être essentiel. Tout le monde sait, qu'en même temps, notre peuple m'a fait confiance pour régler, avec mon gouvernement, les lourds problèmes devant lesquels venait de s'effondrer le système de la décadence : menace immédiate de faillite, absurde conflit algérien, danger grave d'opposition entre la nation et son armée, abaissement de la France au milieu d'un monde qui lui était, alors, malveillant ou méprisant.

Cette mission, si j'ai pu, jusqu'à présent, la remplir, c'est tout d'abord parce que j'étais sûr que vous m'en approuviez. Mais c'est aussi parce que nos institutions nouvelles me donnaient les moyens de faire ce qu'il fallait. Ainsi ai-je pu, pendant quatre années, sans altérer les droits des citoyens ni les libertés publiques, assurer la conduite du pays vers le progrès, la prospérité, la grandeur, étouffer à mesure les menaces criminelles qui se dressaient contre l'État et empêcher le retour aux vices du régime condamné.

Comme la preuve est ainsi faite de la valeur d'une Constitution qui veut que l'État ait une tête et comme, depuis que je joue ce rôle, personne n'a jamais pensé que le président de la République était là pour autre chose, je crois, en toute conscience, que le peuple français doit marquer maintenant par un vote solennel qu'il veut qu'il en soit ainsi, aujourd'hui, demain et plus tard. Je crois que c'est, pour lui, le moment d'en décider, car, autrement, les attentats qui ont été perpétrés et ceux qui sont préparés font voir que ma disparition risquerait de replonger la France dans la confusion de naguère et, bientôt, dans la catastrophe. Bref, je crois que, quoi qu'il arrive, la nation doit avoir, désormais, le moyen de choisir elle-même son Président à qui cette investiture directe pourra donner la force et l'obligation d'être le guide de la France et le garant de l'État.

C'est pourquoi, Françaises, Français, m'appuyant sur notre Constitution, usant du droit qu'elle me donne formellement de proposer au peuple souverain, par voie de référendum, tout projet de loi qui porte sur l'organisation des pouvoirs publics, mesurant, mieux que jamais, la responsabilité historique qui m'incombe à l'égard de la patrie, je vous demande, tout simplement, de décider que dorénavant vous élirez votre Président au suffrage universel.

Si votre réponse est : « Non » ! comme le voudraient tous les anciens partis afin de rétablir leur régime de malheur, ainsi que tous les factieux pour se lancer dans la subversion, ou même si la majorité des « Oui » ! est faible, médiocre, aléatoire, il est bien évident que ma tâche sera terminée aussitôt et sans retour. Car, que pourrais-je faire, ensuite, sans la confiance chaleureuse de la Nation ?

Mais si, comme je l'espère, comme je le crois, comme j'en suis sûr, vous me répondez « Oui » ! une fois de plus et en masse, alors me voilà confirmé par vous toutes et par vous tous dans la charge que je porte ! Voilà le pays fixé, la République assurée et l'horizon dégagé ! Voilà le monde décidément certain du grand avenir de la France !

Vive la République !

Vive la France !

• **Document 2 : allocution radiotélévisée de François Mitterrand le 29 mars 1993**

Mes chers compatriotes,

En élisant une majorité nouvelle très importante à l'Assemblée nationale, vous avez marqué votre volonté d'une autre politique. Cette volonté sera scrupuleusement respectée. J'ai reçu et accepté ce matin la démission de M. Pierre Bérégovoy auquel j'ai exprimé mes remerciements pour l'œuvre accomplie par son gouvernement et dont j'ai constamment apprécié le grand mérite personnel.

Je confie dès ce soir la charge de premier ministre à M. Edouard Balladur, député de Paris, ancien ministre d'Etat. Non seulement parce qu'il apparaît comme le plus apte à rassembler les différentes composantes de la majorité, mais aussi en raison de ses compétences. Je souhaite qu'il soit en mesure de former une équipe gouvernementale solide et cohérente dans les plus brefs délais.

La France ne peut attendre plus longtemps. Quant à moi, je me conformerai au devoir et aux attributions que la Constitution me confère. Je veillerai à la continuité de notre politique extérieure et de notre politique de défense. L'Europe, la construction communautaire, l'unité progressive de notre continent doivent demeurer au premier rang de nos préoccupations.

Le traité de Maastricht déjà ratifié par dix pays a été approuvé par le peuple. Il nous appartient de le mettre en œuvre sans esprit de retour. Dans l'immédiat, il faut préserver le système monétaire européen. Cela ne dépend pas que de nous. Mais un franc à parité maintenue avec le mark allemand en est une condition. Sans système monétaire commun, il n'y a pas d'Europe.

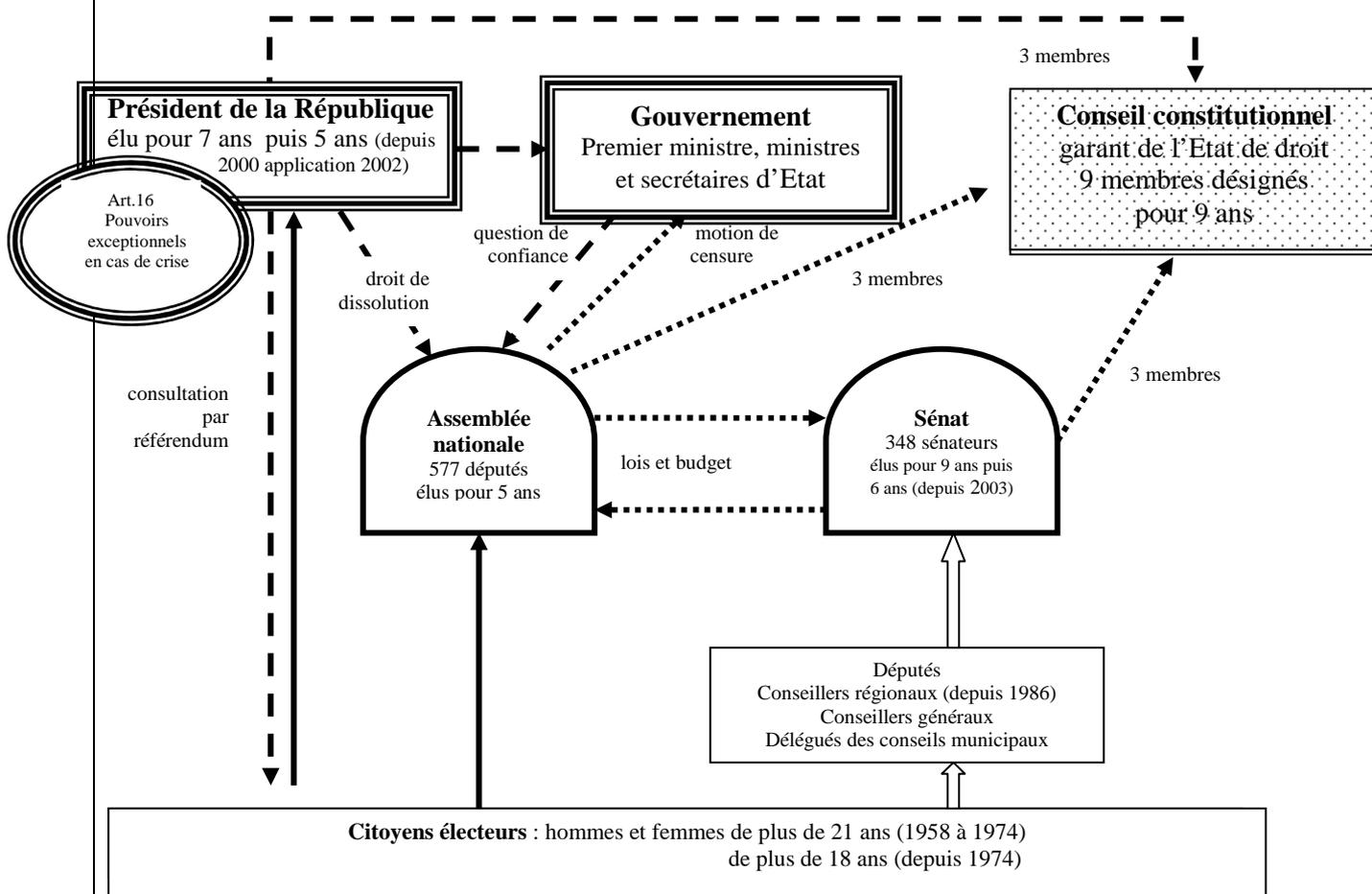
Enfin, je n'ai pas besoin de rappeler que dans un monde en crise l'unité nationale reste notre principal atout. Elle repose notamment sur la cohésion sociale du pays. A la majorité qui s'en va et qu'accompagnent mes pensées fraternelles, je dis qu'au-delà des difficultés du moment viendra le temps du jugement serein sur la période qui s'achève. J'ai confiance dans celui de l'histoire.

A la majorité qui arrive, je dis mon souhait qu'elle sache trouver les voies qui lui permettront de répondre aux aspirations des Français. A tous, mes chers compatriotes, je dis : travaillons. Travaillons tous au succès de la France.

Vive la République, vive la France.

• **Document 3 : schéma des institutions de la V^e République depuis 1962**

Schéma de la Constitution de la V^e République



Séparation des pouvoirs

≡ Pouvoir exécutif

⌒ Pouvoir législatif

▤ Pouvoir de contrôle

Souveraineté du peuple

→ Suffrage universel direct

⇨ Suffrage universel indirect

Fonctionnement de la République

- → Prérogatives du pouvoir exécutif

⋯ → Prérogatives du pouvoir législatif